

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 25 AVR. 2008

Service instructeur
Service Unités Routières

N° 2008-4-3-2

Service consulté

Passation d'un marché pour achat de produits phytosanitaires, de semence pour gazon et d'écorces

Résumé : *Le présent rapport a pour objet d'autoriser le Président du Conseil Général à lancer la procédure de passation d'un marché pour l'achat de produits phytosanitaires, de semence pour gazon et d'écorces (mulching) nécessaires à l'entretien du réseau routier départemental.*

PREAMBULE

L'ensemble des Unités Routières rattaché au SUR (Service des Unités Routières) et chargé de l'entretien routier, envisage le traitement des plantations et l'ensemencement des espaces verts sur l'ensemble du département au moyen de fournitures achetées en commun.

Afin de pouvoir homogénéiser les pratiques et diminuer les coûts, il convient de définir un fournisseur pouvant approvisionner les cinq unités routières réunissant 15 centres routiers.

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

Les types de produits utilisés varient selon le traitement envisagé mais les plus fréquents sont ceux à double action, antigerminatif et strictement foliaire, les désherbants totaux, sélectifs, les insecticides, les fongicides et les acaricides.

La consultation envisagée est la procédure adaptée sans passage en CAO pour l'attribution du marché (montant inférieur à 45 000 euros).

Le candidat donnera suite à une seule commande pour l'ensemble des Unités Routières au moyen d'une livraison répartie par UR, charge à lui d'effectuer les approvisionnements aux cinq adresses correspondantes.

INFORMATIONS FINANCIERES

L'imputation budgétaire de cette opération est la suivante : Chapitre 011 ; Nature 60633 , Fonction 621 , Enveloppe n° 90132 (fourniture voirie)- Crédits d'entretien

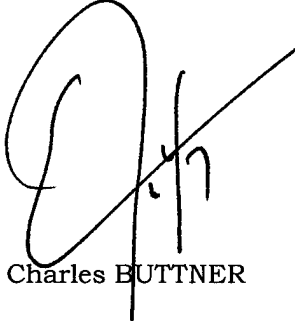
Le montant des dépenses est fixé à 33500 € HT soit 40066 € TTC

CONCLUSION

Il est proposé à votre assemblée :

- d'approuver cette opération et d'en approuver les montants,
- de m'autoriser à souscrire le marché nécessaire ainsi que tout document s'y rapportant après mise en œuvre de la consultation y afférente.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER